



N° 2026-008

Parc national de La Réunion 2 Agents de terrain Renfort – Secteur EST

1. Conditions d'accès

Poste de catégorie C ouvert aux agents contractuels uniquement pour **une durée de 7 mois**, avec échéance fixée au 30 décembre 2026.

Conformément aux dispositions de l'article L.131 8 du code général de la fonction publique, cet emploi est ouvert aux personnes en situation de handicap, sous réserve de satisfaire aux exigences liées aux missions du poste (Cf « Conditions d'accès au poste »).

Date de pris de poste : 1^{er} juin 2026

2. Durée et type de contrat

CDD de 7 mois, avec échéance au 30 décembre 2026

3. Contexte et organisation

Le Parc national de La Réunion, créé par le Décret 2007-296 du 5 mars 2007, est géré par un établissement public à caractère administratif placé sous tutelle du ministère de l'environnement.

La création du Parc national répond à la volonté de préserver un environnement remarquable en prenant en compte les particularités locales et les objectifs d'un développement durable du territoire.

Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats, de paysages minéraux ou végétaux, qui ont justifié l'inscription des Pitons, Cirques et Remparts de l'île de La Réunion sur la liste du Patrimoine mondial par l'Unesco.

Dans un contexte de croissance démographique et de développement de l'urbanisme, l'établissement public doit faire vivre et animer le projet de territoire défini par la Charte du parc national (approuvée par décret le 21 janvier 2014), en mettant en œuvre ou coordonnant des actions identifiées et construites avec les différents partenaires. Ces actions issues de la priorisation des enjeux de la charte sont les composantes d'un plan pluriannuel d'action à 4 ans, autour desquels sont mobilisés les moyens humains et financier de l'établissement.

L'établissement public Parc national est organisé géographiquement en plusieurs sites :

- un siège situé à la Plaine des Palmistes qui héberge la direction, le secrétariat général et quatre services techniques
- et quatre services territoriaux dits « secteurs », installés à la Plaine des Palmistes (Secteur Est), Trois-Bassins (Secteur Ouest), St Pierre (Secteur Sud) et Saint-Denis (Secteur Nord).

4. Nature de l'activité

Sous la responsabilité fonctionnelle et organisationnelle du chef d'équipe désigné, les renforts auront pour missions de renforcer l'équipe en place.

Descriptif tâches / activités :

Missions et activités principales

Sous l'autorité du responsable de secteur EST, l'agent de terrain met en œuvre :

- Missions de connaissance des territoires
- l'agent de terrain contribue à la connaissance du cœur du parc national et l'aire d'adhésion.



Sur le cœur de parc, cela concerne plus spécifiquement les patrimoines naturels et culturels, leur état et leurs évolutions, les usages et les menaces.

De façon plus spécifique, l'agent de terrain peut être amené à contribuer à des programmes de suivi ou de recherche, menés par l'établissement ou des partenaires de celui-ci.

Sur l'aire d'adhésion, il s'agit d'être à l'écoute du territoire et de ses acteurs dans les domaines qui constituent des enjeux de la charte.

➤ Missions d'information et de sensibilisation

- Informe et sensibilise les usagers du parc sur les enjeux de la protection du parc et de l'environnement, la réglementation, les bonnes pratiques etc...

- contribue à des actions d'accueil, de sensibilisation et d'information auprès de publics diversifiés (scolaires, grand public, professionnels, etc.) en cœur de parc et sur l'ensemble de l'île.

➤ Mission gestion/restauration des milieux naturels

L'agent de terrain participe à la mise en œuvre des actions de gestion/restauration des milieux naturels et le cas échéant à des missions de régulation de certaines espèces en zone cœur, voir dans certains cas en aire d'adhésion.

Il peut réaliser des travaux d'entretiens ou d'équipement des sites (balisage des limites du parc par exemple)

➤ Développement territorial

L'agent de terrain contribue au dialogue et au développement territorial de son secteur. Il participe notamment au déploiement et à la gestion de la marque esprit parc national et plus globalement à la mise en œuvre des objectifs de la charte.

5. Relations hiérarchiques et fonctionnelles

Les agents de terrain renforts sont placés sous l'autorité hiérarchique du responsable de son secteur d'affectation ou de son adjoint et sous l'autorité fonctionnelle du technicien d'encadrement qui encadre ses missions de proximité.

L'agent se conforme impérativement aux règles en vigueur au sein de l'établissement, et notamment le règlement intérieur et les notes de sécurité terrain.

6. Compétences requises

Savoirs, connaissances

- Connaissance fine du territoire, des enjeux environnementaux, du contexte socio-économique
- Intérêts pour le patrimoine naturel et culturel réunionnais et de leurs enjeux.
- Connaissance des enjeux de conservation des milieux naturels et d'aménagement du territoire à La Réunion
- Connaissance de la réglementation du Parc National de La Réunion
- Compétences naturalistes (faune, flore, milieu, espèces rares)
- Connaissance sur le milieu naturel de son secteur et aptitudes aux modes de déplacements spécifiques aux conditions locales
- Connaissance du contexte institutionnel et réglementaire des espaces protégés
- Cartographie SIG

Savoir-faire, aptitudes

- Capacité d'orientation et de progression en terrain difficile et milieu naturel
- Adaptabilité / Disponibilité
- Gestion des conflits
- Techniques d'animation / Techniques et outils de communication et de médiation



- Techniques d'accompagnement de groupes sur le terrain
- Techniques d'orientation (lecture de carte, boussole) et d'observation (espèces, lecture de paysage)
- Respect des procédures
- Pratique de terrain et de déplacements dans des conditions difficiles (relief, météo etc.)
- Application des protocoles scientifiques
- Utiliser les outils bureautiques
- Utiliser les logiciels spécifiques à l'activité

Savoir être, qualités/aptitudes/comportements

- Disponibilité et adaptabilité aux natures des missions de terrain particulières (sur terrains naturels variés, par tout temps)
- Aptitude à porter les valeurs de la structure
- Autonomie / Dynamisme
- Sens de l'écoute et de l'observation
- Sens relationnel et maîtrise de soi
- Rigueur / Patience
- Ethique
- Goût pour le travail en équipe
- Compétences physiques (endurance physique, gestion de la fatigue etc.)

Conditions d'accès au poste

- Permis B obligatoire avec utilisation des véhicules de service pour les déplacements professionnels sur les zones de chantier
- Avoir une expérience professionnelle

7. Localisation des postes

Résidence administrative de l'antenne Secteur Est : La Plaine des palmistes

8. Conditions de rémunération :

Contractuel niveau 1 catégorie C

9. Modalités de dépôt des candidatures

Date limite de dépôt des candidatures : au plus tard le **17 mai 2026**

La candidature composée d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae et de la **date de disponibilité** est à transmettre **exclusivement** à l'adresse courriel suivante : contact-rh@reunion-parcnational.fr.

Prise de poste au plus tard le 1^{er} juin 2026

- **Personnes à contacter pour information**

Madame Cannelle PHILLIPPS – Responsable du secteur Est-
cannelle.phillipps@reunion-parcnational.fr